

Commune de Saint-Cassin

Convocation du 24/03/2014

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars à 20 H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire.

Présents : *M GOUGOU, Philippe DUBONNET, Joëlle ARNAUD, Jean-Baptiste CURTO, Jean-François DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMI, Catherine LALINDE, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Carole MASCHERONI, Amadou NDIAYE, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET, Serge ROCHE.*

M. H MARECHAL est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Questions diverses

La séance débute à 20h00

Monsieur Max GOUGOU, Maire sortant, installe le nouveau conseil municipal et rappelle les résultats de l'élection du 23 mars dernier. Il indique que ce soir sera élu le 6^e Maire d'après-guerre.

Election du Maire

Monsieur Bernard MARECHAL , doyen de l'assemblée préside l'élection du Maire.

Assesseurs : Carole MASCHERONI et Jean-Baptiste CURTO

Monsieur Philippe DUBONNET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Philippe DUBONNET, Maire, prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre Adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de trois postes d'Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'Adjoints au Maire.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

Election du 1^e Adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutin successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

➤ ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Monsieur Hubert MARECHAL : 14 voix

Monsieur Hubert MARECHAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Election du 2^e Adjoint au Maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

⋮

Madame Agnès MARANZONI : 14 voix

Madame Agnès MARANZONI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Election du 3^e Adjoint au Maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Monsieur Vincent LAGUILLAUMIE : 14 voix

Monsieur Vincent LAGUILLAUMIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.